

Bulletin d'inscription à une action de formation 2017

Pour valider votre inscription, n'oubliez pas de joindre à ce bulletin :

> La photocopie de votre attestation de versement de la cotisation obligatoire de formation continue des non-salariés délivrée par l'Urssaf Activité 2015 d'un montant de 95 € (activité 2016 pour les formations se tenant après le 1^{er} avril 2017)

> un chèque de caution de 400€ à l'ordre de l'AFCOPIL qui vous sera renvoyé après la formation et ne sera acquis qu'en cas de non-présentation à la formation sans raison majeure (hospitalisation...) ou d'annulation moins de 5 jours avant le 1^{er} jour de la formation ou de budget formation atteint par le professionnel pour 2017.

À retourner à AFCOPIL – 7 rue Godot de Mauroy – 75009 PARIS

Tél. : 01 47 42 94 13 choix "4 formation"

N° SIRET :

N° Adeli :

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. : fixe portable

Mail :

Identification de l'action de formation continue

Intitulé de la formation :

Organisation du stage

Date(s) du stage : 2017

Lieu de la formation

Ville : département :

Type de prise en charge souhaitée

DPC

Fif-Pl

Personnelle

Fait à Le

Signature :

Les confirmations d'inscription donnant le lieu et les horaires de la formation sont envoyées systématiquement et uniquement par mail lorsque cette référence nous a été communiquée.

Nous attirons votre attention sur le fait que seuls les frais d'organisation de la formation, les déjeuners et les pauses sont pris en charge par l'AFCOPIL. Les frais de déplacement, parking, péage d'autoroute, etc. restent à votre charge.